

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, À HUIS CLOS, LE 1^{er} JUIN 2020.

5 juin 2020

- Rés. #20-150** Acceptation que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.
- Rés. #20-151** Approbation du procès-verbal du 4 mai 2020, tel que rédigé.
- Rés. #20-152** Approbation du procès-verbal du 20 mai 2020, tel que rédigé.
- Rés. #20-153** Autorisation du paiement des dépenses du mois de mai 2020, d'une somme de 66 152,89 \$.
- Rés. #20-154** Autorisation du paiement des dépenses du mois de mai 2020 du règlement #18-730 (Parc du Faubourg Olympique), d'une somme de 13 328,39 \$.
- Rés. #20-155** Autorisation du paiement des dépenses du mois de mai 2020 du règlement #19-750 (Réfection de la voirie du rang Ste-Marie), d'une somme de 1 631,49 \$.
- Rés. #20-156** Résolution de concordance et courte échéance d'un refinancement et d'un nouveau financement d'un montant de 1 355 000 \$.
- Rés. #20-157** Résolution d'adjudication d'un billet à payer à la Caisse Desjardins de la Côte-de-Beaupré d'un emprunt de 1 355 000 \$ au taux d'intérêt annuel de 1,94%.
- Rés. #20-158** Mandat à la firme d'avocat Therrien Couture Joli-Cœur pour la représenter en cours d'appel dans le cadre du jugement sur une demande de contestation d'expropriation.
- Rés. #20-159** Mandat de services professionnels de préparation des plans et devis pour la réfection de la voirie due la rue du Boisé à la firme WSP Canada Inc.
- Rés. #20-160** Autorisation des travaux et d'acquisitions des immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisation pour l'hôtel de ville située au 150, rue du Moulin pour un montant n'excédant pas 75 000 \$ taxes incluses. Payable à partir du Fonds de roulement et remboursable sur 10 ans.
- Rés. #20-161** Aller en appel d'offres pour l'entretien d'hiver du réseau routier de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges pour les saisons de 2020 à 2025.
- Rés. #20-162** Aller en appel d'offres pour la cueillette et le transport des ordures ménagères sur le territoire de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges pour la période de 2021-2025.
- Rés. #20-163** Aller en appel d'offres pour le remplacement d'aqueduc, d'égout et la réfection de la voirie des rues du Faubourg, de la Sagamité et du Moulin.
- Rés. #20-164** Autorisation à monsieur François Drouin de signer l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques avec Hydro-Québec.
- Rés. #20-165** Aide financière à la Corporation des sentiers touristiques de la Côte-de-Beaupré d'une somme de 1 000 \$ pour la modification du tracé du sentier Mestachibo dans le secteur du parc du Faubourg Olympique.
- Rés. #20-166** Aide financière à la Corporation des sentiers touristiques de la Côte-de-Beaupré d'une somme de 5 000 \$ pour couvrir les coûts d'assurance, du vérificateur et la gestion pour 2020-2021.
- Rés. #20-167** Aide financière à l'Alliance d'affaires Côte-de-Beaupré d'une somme de 1 500 \$ dans le cadre du programme «Mon emploi sur la Côte»

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, À HUIS CLOS, LE 1^{er} JUIN 2020.

5 juin 2020

- Rés. #20-168** Résolution établissant le processus de demandes de dérogations mineures pour la durée de l'état d'urgence sanitaire.
- Rés. #20-169** Approbation d'une demande de modification réglementaire afin de permettre les projets intégrés d'habitation dans la zone H2-246 de façon à permettre la présence de 15 bâtiments offerts en location de courte durée.
- Rés. #20-170** Refus d'un permis de construction pour le projet suivant :
- | Adresse | Type de demande | Recommandations CCU |
|----------------------|-------------------------------|---------------------|
| 48, rue de Coubertin | Résidence unifamiliale isolée | #20-55 |
- Rés. #20-171** Refus de la demande de dérogation mineure visant à rendre conforme au 109, rue de la Loutre l'implantation d'un spa à dix mètres de la limite des hautes eaux du lac. Par contre, le spa qui sera installé est dit thérapeutique, car le résident en l'absence de soins physiothérapies professionnels doit compenser par un spa et est devenu une nécessité en raison du Covid-19. Par conséquent, le conseil municipal accepte de rendre conforme l'implantation d'un spa situé en cour latérale, à une distance d'au moins 15 mètres de la limite des hautes eaux du lac.
- Rés. #20-172** Acceptation de la demande de dérogation mineure visant à rendre conforme au 180, rue du Boisé l'implantation d'un bâtiment accessoire projeté (abri d'auto) d'une superficie de 31,2 mètres carrés portant sur la superficie totale des bâtiments accessoires à 72,6 mètres carrés alors que la superficie maximale totale autorisée est fixée à 60,7 mètres carrés. Des conditions sont rattachées à la dérogation mineure.
- Rés. #20-173** Autorisation de construction d'habitation unifamiliale sur les rues Cortina et de Vancouver dans le projet «Secret des Neiges» sous 2 conditions. Tous les documents nécessaires à l'obtention du permis de construction, incluant le paiement du permis et du dépôt, ont été déposés à la municipalité et qu'aucune dérogation mineure ne sera accordée si la construction contrevient à une disposition de la réglementation.
- Avis de motion** Avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #20-786 modifiant le règlement de la circulation (règlement numéro 00-407). Le règlement porte sur l'ajout d'un arrêt au coin de la rue Soumande et Portage-des-Mousses.
- Rés. #20-174** Adoption du règlement #20-779 modifiant le règlement de zonage 15-674 concernant la hauteur des garages isolés dans la zone VP_027.
- Rés. #20-175** Adoption du second projet de règlement #20-782 modifiant le règlement de zonage 15-674 pour les définitions d'une chambre et d'un dortoir et l'application dans les résidences pour tourisme.

Martin Leith, secrétaire-trésorier